

Commune de WEITERSWILLER

Accusé de réception en préfecture
067-216705244-20201110-10-11-2020-AU
Date de télétransmission : 20/11/2020
Date de réception préfecture : 20/11/2020

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 05/11/2020

Conseillers élus : 15
en fonction : 15
présents : 13

Séance du 10 novembre 2020 à 20h00

Sous la présidence de : M. EICHWALD Claude, maire

Secrétaire de séance : M.AUGST Frédéric

Membres présents : MM.BALTZER Jean-Georges, MORQUE Dominique, Mme WEINLING Françoise, MM.AUGST Frédéric, BLOCH Rémi, MMES DICHTTEL Catherine, KIEFER Perrine, LOSSEL Isabelle, PETIT-AMBROSINI Aurore, PUEL Camille, TANNIER Isabelle, M.WERNER Philippe,

Membres absents excusés : MM.LINK Jean-Claude, LUDWIG Jacky – Pouvoir à M.AUGST Frédéric,

ORDRE DU JOUR :

- 1) *Approbation du PV du Conseil Municipal séance du 28 septembre 2020*
- 2) *Décision modificative au BP 2020*
- 3) *Acceptation de règlement suite sinistre*
- 4) *Rythmes scolaires : renouvellement de la dérogation pour un retour à 4 jours*
- 5) *PLUi : instauration du permis de démolir sur les zones non couvertes par le périmètre de protection des monuments historiques*
- 6) *PLUi : institution de la déclaration préalable pour les travaux de ravalement*
- 7) *PLUi : institution de la déclaration préalable pour l'édifice de clôtures*
- 8) *a) Versement d'un fonds de concours pour les investissements réalisés en 2018 en matière d'éclairage public, b) durée d'amortissement*
- 9) *Désignation des membres du bureau de l'Association Foncière*
- 10) *Contrats de location de biens communaux*
- 11) *Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement*
- 12) *Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable*
- 13) *DPU*
- 14) *Rénovation ancien atelier municipal*
- 15) *Divers*

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle socio-culturelle au 31,rue Principale à 20h00.

(La configuration de cette salle ne permet en aucune façon d'accueillir du public dans le respect des gestes barrières et de distanciation).

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à la COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos (conformément aux dispositions prévues à l'article L 2121-18 du CGCT).

COMPTE – RENDU

1) Approbation du PV séance du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

2) Budget 2020 : Décision Modificative au BP 2020

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide la décision modificative au BP 2020, comme suit :

En section d'investissement :

- Chapitre 21	Autres bâtiments communaux	: article 21318	- 6 300,00 €
+ Chapitre 20	Frais d'études	: article 2031	+ 6 300,00 €

3) Acceptation de règlement suite sinistre

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le règlement de la Compagnie d'Assurances GROUPAMA ALSACE, d'un montant de 3.316,68 € en règlement du préjudice matériel à la salle polyvalente suite à la tempête du 10 février 2020.

4) Rythmes scolaires : renouvellement de la dérogation pour un retour à 4 jours

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la dérogation émise par le Directeur Académique en date du 10/07/2018 pour l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours hebdomadaires, était valable pour les 3 années scolaires, 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021 et arrive donc à échéance.

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Considérant qu'aucun avis défavorable n'est remonté depuis la mise en place de la dérogation initiale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de demander à l'Inspection de l'Education Nationale des Vosges du Nord le renouvellement de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours d'enseignement à compter de la rentrée scolaire 2021/2022.

Adopté à l'unanimité

5) PLUi : instauration du permis de démolir sur les zones non couvertes par le périmètre de protection des monuments historiques

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles R.421-26 à R.421-29 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 19/12/19 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays de Hanau ;

Vu les dispositions réglementaires et les orientations d'aménagement visant à garantir la qualité architecturale du bâti traditionnel et la préservation du cadre de vie en particulier dans le centre ancien « UA, UB » du PLUi ;

Considérant qu'une partie du village identifié (UB) par le PLUi n'est pas couvert par un périmètre de protection des monuments historiques soumettant à permis préalable les travaux de démolition ;

Considérant l'intérêt pour :

- les pétitionnaires d'être avertis en amont de la non-conformité des travaux ;
- le Maire, d'éviter la multiplication de procédures liées aux infractions aux règles des PLUi dans la cadre de leur compétences de police;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'instaurer le permis de démolir pour les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur l'ensemble du centre ancien identifiés par le Plan Local d'Urbanisme (UA et UB).
- De préciser que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant 1 mois.

Adopté par 11 voix pour, 3 abstentions.

6) PLUi : institution de la déclaration préalable sur les travaux de ravalement

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles R.421-9 à R.421-12 ; et R421-17 et R421-17-1 ;

Vu la délibération n°6 du Conseil Communautaire du 29 octobre 2020, instituant la déclaration préalable pour les travaux de ravalement de façades dans les secteurs de développement récent « UB » du PLUi du Pays de Hanau pour les Communes de BISCHHOLTZ, BOSSELSHAUSEN, BOUXWILLER, BUSWILLER, DOSENHEIM /ZINSEL, MULHAUSEN, NEUWILLER-LES-SAVERNE, RINGENDORF, SCHALKENDORF, UTTWILLER et WEITERSWILLER ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte et valide l'institution de la déclaration préalable sur les travaux de ravalement dans les secteurs de développement récent « UB » ;

La délibération n°6 du Conseil Communautaire en date du 29 octobre 2020 fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

Adopté par 11 voix pour, 3 abstentions.

7) PLUi : institution de la déclaration préalable pour l'édification de clôtures

Vu le code civil et notamment les articles L.647 et L.663 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles R.421-9 à 421-12 ;

Vu les compétences de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre, notamment en matière de PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

Vu la délibération n°5 du Conseil Communautaire du 29 octobre 2020, instituant la déclaration préalable pour l'édification de clôtures sur l'ensemble du territoire intercommunal, à l'exception des clôtures nécessaires aux activités agricoles et forestières ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte et valide l'institution de la déclaration préalable pour l'édification de clôtures sur l'ensemble du territoire intercommunal, à l'exception des clôtures nécessaires aux activités agricoles et forestières ;

La délibération n°5 du Conseil Communautaire en date du 29 octobre 2020 fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

Adopté par 11 voix pour, 3 abstentions.

8) a) Versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes de Hanau La Petite-Pierre pour les investissements réalisés en 2018 à Weiterswiller en matière d'éclairage public ; b) durée d'amortissement.

VU l'alinéa V de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les investissements en matière d'éclairage public mentionnés ci-dessous réalisés en 2018 par la Communauté de Communes dans la Commune de Weiterswiller,

VU la délibération n° 1-14 du Conseil communautaire du 29/10/20,

Le Conseil municipal décide :

* de **REVERSER** à la Communauté de Communes les 813,07 € de redevance de concession R2 que la commune a obtenue d'E.S. en 2020 pour les travaux réalisés en 2018 par l'E.P.C.I. en matière d'éclairage public ;

* de **VERSER** à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre un fonds de concours communal d'un montant de 8.329,99 € pour les investissements en matière d'éclairage public qu'elle a réalisés dans la commune en 2018 ;

* de **PRECISER** que le plan de financement de ces investissements est le suivant :

Dépenses HT : opération groupée BLF : 22 580,69 €

Recettes HT : Communauté de Communes	: 8 329,99 €	36,89 %
Commune de Weiterswiller	: 8 329,99 €	36,89 %
TEPCV	: 5.107,64 €	22,62 %
Redevance de concession ES	: 813,07 €	3,60 %

	22 580,69 €	100,00%

Adopté l'unanimité

- b) Conformément à l'instruction M 14, le Conseil Municipal fixe la durée d'amortissement du fonds de concours des travaux éclairage public 2018 d'un montant de **8.329,99 €** versé à la Communauté de Communes du Pays de Hanau à **3 ans**.

Adopté à l'unanimité

9) Désignation des membres du bureau de l'Association Foncière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

Président : EICHWALD Claude, Maire

Représentants des propriétaires désignés par le Conseil Municipal :

3 titulaires :

- Mme LOSSEL Isabelle
- M.MORQUE Dominique
- Mme TANNIER Isabelle

2 suppléants :

- M.ENGEL Jacky
- M.STUTZMANN Robert

Un nombre identique de représentants sera désigné par la Chambre d'Agriculture.

Adopté à l'unanimité.

10) Contrats de location de biens communaux

a) Résiliation partielle d'un contrat

Le Conseil Municipal prend acte :

- de la résiliation partielle de contrat de location de M.GRUSSI André, avec effet au 12/11/2020, contrat consenti par délibération du 8 novembre 2011, concernant le terrain suivant :

Lieudit : Ballenbach section 3 parcelle n°52 (partie) superficies 50 ares Prix annuel : 54,00 €

Le reste du contrat est inchangé.

b) Contrats de location

Le Conseil Municipal décide de conclure des contrats de location pour des biens communaux avec les divers particuliers suivants :

pour une durée de 9 années commençant le 12 novembre 2020 :

<u>lieudits</u>	<u>section n°</u>	<u>superficie ares</u>	<u>prix annuel €</u>	<u>locataires</u>
Galgen	3 26	24,10	26,17 €	GAEC DECKER 10, rue Principale 67330 NIEDERSOULTZBACH
Schuch	4 112	17,03	18,49 €	M.BLOCH Rémy Chemin Saerling 67340 WEITERSWILLER

- fixe les conditions de la location comme suit :
- le loyer est payable chaque année, le 31 octobre,
- les locataires doivent entretenir les parcelles louées et sont responsables en cas de négligence,
- la sous-location est interdite.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les contrats de location.

Adopté à l'unanimité

11) Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Après la présentation du rapport par M.WERNER Philippe délégué de la commune au SDEA, Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2019 sur la qualité et le prix du service d'assainissement établi par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle.

12) Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Après la présentation du rapport par M.WERNER Philippe délégué de la commune au SDEA, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2019 sur la qualité et le prix du service d'eau potable établi par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle.

13) DPU

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal, qu'en vertu de sa délégation, a renoncé à exercer, au nom de la Commune, au droit de préemption urbain pour le terrain suivant :

- terrain : section 1 parcelle n°301/158, 1 rue de la Forêt 67340 WEITERSWILLER 0 are 88 ca, propriété de Mme ROTH Marguerite demeurant 9, rue des Vergers 67340 WEITERSWILLER et M.ROTH Rémy demeurant 36, rue Hohl 67340 WEINBOURG.

14) Rénovation ancien atelier municipal – Création d'une conserverie

Monsieur expose au Conseil Municipal, du projet de création d'une conserverie dans l'ancien atelier municipal, situé rue du Soleil, qui nécessiterait des travaux, tels que ravalement des façades, travaux de menuiseries, isolation, changement des fenêtres, mise aux normes électriques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise, Monsieur le Maire :

- à solliciter les subventions dont peuvent bénéficier ces travaux,
- à signer toutes les pièces correspondantes,
- à déposer la déclaration préalable de travaux.

Adopté par 13 voix pour, 1 abstention

15) Divers

- Annulation du repas des aînés.
- Report à la rentrée 2021 des élections du Conseil Intercommunal des Enfants.
- Maintien d'une section de Sapeur-Pompiers à Weiterswiller. Appel à candidats.
- Création de la « boîte à livres ».
- Lancement de l'épicerie participative. Création de l'association support.
- Positionnement et rénovation des passages piétons.
- Problèmes de tapage nocturne et de déambulation des chiens.

La séance est levée à 23h00.

Vu pour être affiché le lundi 16 novembre 2020 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du CGCT.

Le Maire :



Claude Reichwald
REICHWALD Claude